

De la « parenté »

Critique d'un concept anthropologique



David Murray Schneider,
présentation et traduction
de Natacha Dugnat-Collomb

Toulouse, Presses universitaires du Midi,
2023, 338 pages

Alice Sophie Sarcinelli

Maîtresse de conférences, Centre de recherche sur les liens sociaux (Cerlis),
Université Paris Cité, Université Sorbonne Nouvelle,
Centre national de la recherche scientifique (CNRS).¹

De la « parenté » est la première traduction française d'un livre paru en 1984 aux États-Unis sous le titre *A critique of the Study of Kinship*. Avant de réfléchir au contexte et aux apports de cette traduction pour le public francophone contemporain, il convient de situer l'ouvrage signé par l'un des plus importants spécialistes de la parenté états-uniens et sa réception à l'époque de la parution. *A critique of the Study of Kinship* s'inscrit dans la continuité d'un âpre débat qui eut lieu entre 1957 et 1964 sur les revues *Philosophy of science* et *Man* sous la plume des E. Gellen, R. Needham, J. A. Barnes, J. H. Beattie et même D. M. Schneider, opposant les tenants d'une conception de la parenté basée sur la reconnaissance sociale des liens biologiques et ceux récusant toute référence à la biologie dans la définition de la parenté². Tout en étant encore éloigné des positions radicales successives, D. M. Schneider (1964) avait participé au débat en affirmant que pour identifier le contenu de la parenté, il faut l'étudier dans les sociétés euro-américaines où elle est clairement dissociée des autres institutions (la religion, la politique, l'économique). Deux livres dénonçant les biais ethnocentriques de l'anthropologie avaient prolongé la controverse : *Rethinking anthropology* d'E. Leach avait déploré la tendance à délaissier la généralisation pour favoriser une entreprise de comparaison et *Rethinking Kinship and Marriage* de R. Needham avait accusé la parenté d'être un « *odd-job word* », mot à tout faire dont les usages sont tellement variés qu'il est vain d'en chercher une signification unique.

Dans *A critique of the Study of Kinship*, D. M. Murray se demande si la parenté est un objet clairement défini et véritablement universel. La réponse est lapidaire : les études sur la parenté ont été menées « *en dépit du bon sens* », s'avérant « *tout à fait déraisonnables* » (p. 328). La thèse se dégage de manière limpide : l'idée que la parenté forme un domaine identifiable et distinct est l'émanation de l'eurocentrisme des anthropologues.

1. Le contenu de ce compte rendu n'engage que son autrice.

2. Pour approfondir ce débat, voir aussi Salazar (2005, p. 28-30).

La démonstration – extrêmement complexe, rigoureuse et détaillée (16 chapitres pour un total de 328 pages) – s'étale sur trois parties. La première partie explicite le hiatus entre les données de ses recherches doctorales sur le système de parenté yap recueillis en 1947-1948 à Yap, en Micronésie, dans les Carolines de l'Ouest, et les résultats présentés dans sa thèse soutenue en 1949 ainsi que dans une série d'articles parus entre 1953 et 1962. L'auteur propose deux interprétations de ces matériaux à partir de deux cadres analytiques différents centrés, ou non, sur une lecture en termes de parenté. Dans le premier cadre analytique, fidèle à la thèse de doctorat, Yap apparaît comme une société fondée sur la parenté. En revanche, le deuxième montre que, si on prend au sérieux la rhétorique locale selon laquelle les personnes appartiennent à la terre et non l'inverse, Yap est une société fondée sur la terre : « *Comme les Yap le disent et le répètent, bref l'affirment clairement, tous les rangs et toutes les charges dérivent de la terre [...], c'est la terre qui détient la charge et le rang, et c'est elle qui s'exprime à travers une personne qui a le droit de porter son nom. [...] Les gens appartiennent à la terre et pas l'inverse.* » (p. 78-79). Ce changement modifie radicalement l'analyse de la forme d'organisation de la société elle-même. L'erreur de la première interprétation réside dans le cadre analytique : à l'époque de sa thèse de doctorat, l'auteur concevait la structure sociale comme une structure de groupes, alors qu'*a posteriori* il se rend compte que cela n'a pas de sens pour la culture yap. Cette nouvelle interprétation met à mal un principe central de l'anthropologie qui faisait jusqu'alors consensus, à savoir l'idée qu'une société soit forcément fondée sur la parenté.

Cette autocritique permet à l'auteur de s'inclure dans la critique radicale adressée à l'anthropologie de la parenté qu'elle dirige, dans la suite du livre, vers l'ensemble de la communauté de spécialistes. D. M. Schneider réfute un présupposé important de l'anthropologie de la parenté consistant à penser toutes les sociétés à partir d'une grille généalogique commune à toutes les cultures. Pour ce faire, il retrace finement de l'histoire des études de la parenté (à titre d'exemple le chapitre 9 analyse les définitions de la parenté forgées entre 1861 et 1964), en montrant que des spécialistes d'horizons théoriques variés, voire opposés, se basaient sur un présupposé commun, sans en être conscients, à savoir l'idée que la parenté soit « *un domaine transparent, allant de soi, ni questionné, ni questionnable, fondé sur, autant que défini par, les conditions de la reproduction humaine et leur régulation sociale et culturelle* » (p. 263). Or, d'après lui, on ne peut plus présupposer que la parenté soit la pierre angulaire de l'organisation d'une société. Il revient à chaque ethnographe d'examiner sa place au sein d'une société donnée.

La conclusion du livre est que l'étude comparative de la parenté doit reposer sur de nouveaux fondements ou bien être abandonnée. Cette proposition ne fut pas accueillie par un certain nombre d'anthropologues qui ont continué, au sein de l'*American Anthropological Association* (AAA), à défendre une vision classique de l'anthropologie de la parenté. En revanche, des anthropologues féministes se sont saisies de cet ouvrage pour abandonner une anthropologie des structures de la parenté au profit d'une anthropologie qui saisit la parenté à travers les pratiques et les discours. Ces nouvelles approches ont ouvert la voie à une anthropologie de la parenté sous le sillage du constructivisme et du postmodernisme. Les études de la parenté, articulées aux études de genre, ont connu un nouvel essor. G. Rubin (1998), par exemple, a montré que les causes de l'oppression des femmes se trouvaient dans le système de parenté.

L'ouvrage a également contribué à l'abandon du structuro-fonctionnalisme grâce aux approches constructivistes et processuelles avec la naissance du courant de l'anthropologie britannique connu sous le nom de *New Kinship Studies*, qui a marqué le passage de l'étude de la parenté formelle à la parenté pratique, promu par M. Strathern et J. Carsten. Cette dernière a forgé la notion de *relatedness* (apparemment) qu'elle privilégie à celle

de *kinship*. En France, l'héritage du structuralisme a retardé la réception de cet ouvrage qui a été presque totalement ignoré pendant une vingtaine d'années³. Le livre a été enfin débattu à partir de la moitié des années 2000⁴, lorsqu'une nouvelle approche de la parenté était désormais légitime. C'est par l'intermédiaire de *New Kinship Studies* que *De la « parenté »* a été mobilisé par des chercheuses françaises travaillant sur les transformations des formes familiales et des modes de procréation, telle que A. Fine, A. Martial, M. Segalen et F. Weber. Une quarantaine d'années après la parution, N. Dugnat-Collomb, actuellement chercheuse en anthropologie au CNRS, propose une traduction en français. À la suite d'une thèse sur la petite enfance chez les T'ai Dam au Laos, N. Dugnat-Collomb a développé une anthropologie pragmatique de la parenté et de la transmission où elle s'est intéressée, dans le sillage des *New Kinship Studies*, à saisir la parenté en tant que catégorie locale. Estimant que l'ouvrage « défend une vision de l'anthropologie mal connue en France mais qui a joué un rôle important aux États-Unis puis en Grand Bretagne » (p. 14), elle a décidé de le traduire, l'accompagnant d'une présentation de la trajectoire de l'auteur.

Si on doit la légitimité de la traduction à l'émergence d'approches à la parenté en rupture avec le structuralisme, *De la « parenté »* gagnerait à être lu aussi par les anthropologues qui défendent encore aujourd'hui l'usage de la grille généalogique. La version française sera surtout saluée par les enseignantes chercheuses et les enseignants chercheurs, compte tenu de sa forte dimension pédagogique. Cette traduction permet en outre d'apprendre aux nouvelles générations à voir autrement. Pour le dire avec D. M. Schneider : « La capacité à voir et à comprendre ce que l'on voit dépend, dans une large mesure, de la formation que l'on a reçue » (p. 53). Ce livre invite à une vigilance épistémologique, que l'on gagnerait à pratiquer davantage. Cette inquiétude épistémologique alliée à une rigueur théorique est son plus grand héritage.

Références bibliographiques

- Allard O., 2006, La parenté en substance. La critique de Schneider et ses effets, *L'homme*, n° 177-178, p. 437-466.
- Déchaux J.-H., 2006, Les études sur la parenté : néo-classicisme et nouvelle vague, *Revue française de sociologie*, vol. 47, n° 3, p. 591-619.
- Godelier M., 2004, *Les métamorphoses de la parenté*, Paris, Fayard.
- Rubin G., 1998, L'économie politique du sexe : transactions sur les femmes et systèmes de sexe/genre, *Les cahiers du Cedref*, n° 7, p. 3-81.
- Salazar C., 2005, David M. Schneider et l'anthropologie de la parenté, *Incidence*, n° 1, p. 25-49.
- Schneider D. M., 1964, The nature of kinship, *Man*, n° 64, p. 180-181.
- Zimmerman F., 1993, *Enquête sur la parenté*, Paris, Presses universitaires de France.

3. À l'exception d'*Enquête sur la parenté* consacré à une histoire et à une critique épistémologique des études de parenté, où F. Zimmermann (1993) se saisit des thèses de D. M. Schneider pour comparer les théories de la parenté euro-américaines.

4. La revue *Incidence* a consacré, en 2005, un numéro à D.M. Schneider (Salazar, 2005). À la même époque, D.M. Schneider a été discuté par O. Allard (2006), J.-H. Déchaux (2006) et M. Godelier (2004).